

# Un homme jugé pour menaces de mort sur le proviseur du lycée Ravel au sujet d'une élève voilée



L'entrée de la cité scolaire Maurice-Ravel, dans le XXe arrondissement de Paris. Capture d'écran / Google Street view

Placé sous contrôle judiciaire, un homme de 27 ans, encourt cinq ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende pour avoir menacé de mort sur internet le proviseur du lycée parisien Maurice-Ravel, après une altercation avec une élève pour qu'elle enlève son voile fin février. Il est jugé ce mercredi à Paris.

Un homme de 27 ans, qui avait menacé de mort sur internet le proviseur du lycée parisien Maurice-Ravel, après une altercation avec une élève pour qu'elle enlève son voile fin février, est jugé mercredi à Paris.

Menaces de mort

Le [jeune homme est poursuivi pour avoir écrit sur son compte X](#), à propos du proviseur : « **C'est une dinguerie. Faut le brûler vif, ce chien** ». Il comparaît « **pour provocation publique non suivie d'effet à commettre une atteinte volontaire à la vie** ».

Cette affaire, qui avait débouché sur le départ à la retraite anticipée du fonctionnaire, avait suscité une vague d'indignation en France.

Placé sous contrôle judiciaire, le prévenu encourt cinq ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Initialement, il devait être jugé en comparution immédiate le 23 avril, après un premier report demandé pour préparer sa défense.

Mais le procès a été renvoyé devant la 17e chambre du tribunal judiciaire de Paris, spécialisée notamment dans les délits relatifs à la liberté d'expression.

Le 28 février, le proviseur de Maurice-Ravel avait eu une altercation avec une élève majeure, à qui il avait demandé de retirer son voile dans l'enceinte de l'établissement. Il avait ensuite subi des menaces de mort sur internet.

## Regrets

Le prévenu avait été interpellé mi-mars. Devant le tribunal fin avril, il avait dit « **regretter** » ses propos et « **présenté ses excuses** » à la victime.

Inconnu de la justice, le jeune homme est titulaire d'un master et cherche un emploi comme « project manager » dans le « web digital ».

Il avait proféré ses menaces après que sa sœur lui eut rapporté ce qui s'était passé dans l'établissement scolaire. Mais la version de la lycéenne, pas directement témoin des faits, était mensongère, selon l'avocat du proviseur, Me Francis Lec.

Le proviseur « **a été pris dans un engrenage infernal à partir d'un mensonge de la part d'une élève** », un emballement qui présente des similitudes avec celui ayant mené à [l'assassinat du professeur Samuel Paty](#), en octobre 2020 dans les Yvelines, a estimé l'avocat.

À Paris, l'élève impliquée dans l'altercation a déposé plainte contre le proviseur pour violences, mais sa plainte a été classée sans suite pour « **infraction insuffisamment caractérisée** ».

Le proviseur, qui après ces incidents a anticipé de quelques mois son départ en retraite, a porté plainte pour « **acte d'intimidation envers une personne participant à l'exécution d'une mission de service public pour obtenir une dérogation aux règles régissant ce service** ».

Mi-mars, un autre homme également interpellé dans le cadre de cette enquête a été jugé en comparution immédiate à Lisieux (Calvados). Il a été relaxé, mais le parquet a fait appel.